

46 - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture d'un outil de gestion de la dette

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans la continuité du changement de logiciel financier, la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le CCAS souhaitent changer de logiciel de gestion de dette. Le logiciel actuellement en place à la Ville et au CCAS, «Ducat», ne répond plus aux attentes des deux organismes et la société exploitant le logiciel «Europe Collectivités Informatique» a cessé son activité le 29 octobre 2009.

Dans ce contexte, il en résulte qu'aucune évolution du logiciel actuel n'est possible.

Le groupement de commande est constitué afin de doter les trois organismes d'outils communs facilitant le rapprochement de leurs méthodes travail.

La mission porte sur la fourniture d'un outil de gestion de dette (plateforme dématérialisée ou installation sur réseau local). Cet outil doit permettre la gestion et le suivi de l'encours de la dette propre de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS ainsi que le suivi de leurs emprunts garantis pour la Ville et la CAGB.

Ainsi, la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale ont convenu de créer, pour ce marché, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes dont le coordonnateur sera la Ville de Besançon. Les principales missions assurées par ce dernier seront les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation, rédaction et publication de l'avis d'appel public à la concurrence, remise du dossier de consultation aux candidats, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, rédaction du rapport d'analyse des offres, le cas échéant information aux candidats non retenus, le cas échéant déclaration sans suite de la procédure pour un motif d'intérêt général, signature et notification du marché au titulaire, publication de l'avis d'attribution le cas échéant.

Les membres du groupement seront chargés ensuite de suivre et de s'assurer de la bonne exécution du marché, chacun pour ce qui le concerne.

Le groupement de commandes sera constitué pour la durée de la procédure de passation du marché jusqu'à sa notification au titulaire.

Le coût estimatif de la prestation s'élève à 52 000 € pour 4 ans pour les trois collectivités.

Chaque membre du groupement prendra à sa charge le montant des prestations dont il aura bénéficié.

Le planning prévoit un démarrage de la consultation dès que la convention du groupement de commande sera rendue exécutoire par la Ville de Besançon, le Grand Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur la constitution du groupement de commandes,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.